

The result of the voting was as follows:

	Number of votes
Argentina .....	41
Canada .....	41
Ukrainian Soviet Socialist Republic...	33
India .....	29
Czechoslovakia .....	8
Uruguay .....	8
Chile .....	2
Ethiopia .....	1
Greece .....	1
Guatemala .....	1
Philippines .....	1

Argentina and Canada were elected members of the Security Council.

The PRESIDENT: The next ballot, as you know, will be confined to the Ukrainian Soviet Socialist Republic and India. All votes cast for other countries will be invalid.

At the invitation of the President, Mr. Entezam (Iran) and Mr. Hagglof (Sweden) acted as tellers.

A vote was then taken by secret ballot on the basis of 56 Members voting, 53 valid votes, 3 invalid ballots and a two-thirds majority of 36 votes required for election.

The result of the voting was as follows:

	Number of votes
Ukrainian Soviet Socialist Republic..	29
India .....	24

The PRESIDENT: We shall have to vote again.

The meeting rose at 1.25 p.m.

### NINETY-THIRD PLENARY MEETING

Held in the General Assembly Hall at Flushing Meadow, New York, on Tuesday, 30 September 1947, at 3 p.m.

President: Mr. O. ARANHA (Brazil).

#### 25. Continuation of the election of non-permanent members to the Security Council

The PRESIDENT: As you know, we have to vote again. There are only two candidates: the Ukrainian Soviet Socialist Republic and India.

At the invitation of the President, Mr. Entezam (Iran) and Mr. Hagglof (Sweden) acted as tellers.

A vote was then taken by secret ballot on the basis of 56 Members voting, 54 valid votes, 1 in-

Les résultats sont les suivants:

	Nombre de voix
Argentine .....	41
Canada .....	41
République socialiste soviétique d'Ukraine .....	33
Inde .....	29
Tchécoslovaquie .....	8
Uruguay .....	8
Chili .....	2
Ethiopie .....	1
Grèce .....	1
Guatemala .....	1
Philippines .....	1

L'Argentine et le Canada sont élus membres du Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le prochain tour de scrutin, comme vous le savez, sera limité à la République socialiste soviétique d'Ukraine et à l'Inde. Tous les bulletins portant le nom d'autres pays seront déclarés nuls.

Sur l'invitation du Président, M. Entezam (Iran) et M. Hagglof (Suède) assurent les fonctions de scrutateurs.

On procède au vote au scrutin secret. Cinquante-six Membres y prennent part. Il y a 53 suffrages exprimés; 3 sont déclarés nuls. La majorité des deux tiers requise est de 36 voix.

Les résultats sont les suivants:

	Nombre de voix
République socialiste soviétique d'Ukraine .....	29
Inde .....	24

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Il faudra que nous procédions à un nouveau tour de scrutin.

La séance est levée à 13 h. 25.

### QUATRE-VINGT-TREIZIÈME SEANCE PLENIERE

Tenue dans la salle de l'Assemblée générale à Flushing Meadow, New-York, le mardi 30 septembre 1947, à 15 heures.

Président: M. O. ARANHA (Brésil).

#### 25. Suite de l'élection de membres non permanents au Conseil de sécurité

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Comme vous le savez, nous devons procéder à un nouveau vote. Il y a deux candidats seulement: la République socialiste soviétique d'Ukraine et l'Inde.

Sur la proposition du Président M. Entezam (Iran) et M. Hagglof (Suède) sont désignés comme scrutateurs.

On procède au vote au scrutin secret. Cinquante-six Membres y prennent part. Il y a 54

*valid ballot, 1 abstention and a two-thirds majority of 36 required for election.*

*The result of the voting was as follows:*

	<i>Number of votes</i>
Ukrainian Soviet Socialist Republic . .	29
India . . . . .	25

The PRESIDENT: We have no rule to follow on that. I think we shall have to have another ballot. If, again, we do not obtain a result, we shall go ahead with the other elections, and we shall probably deal with this question at the end of this meeting or at the next meeting.

*A vote was then taken by secret ballot on the basis of 57 Members voting, 55 valid votes, 1 invalid ballot, 1 abstention and a two-thirds majority of 37 votes required for election.*

*The result of the voting was as follows:*

	<i>Number of votes</i>
Ukrainian Soviet Socialist Republic . .	30
India . . . . .	25

The PRESIDENT: Neither of the two candidates has received two-thirds of the votes cast.

The Chair has to follow the precedent which was set by our former great President, Mr. Spaak, who was in the same position. We shall now proceed to the election of members of the Economic and Social Council, after which we shall vote on membership in the Trusteeship Council. At the end of today's meeting or at our next meeting, we shall return to the balloting to elect the members of the Security Council.

I call upon the representative of France.

Mr. BIDAULT (France) (*translated from French*): I do not think it is desirable, after the voting which has just taken place, to disregard the fact that a result has not yet been secured and to proceed immediately to the election of members of the Economic and Social Council. There is a definite interdependence, long accepted and generally known, between the various organs of the United Nations, and it is essential that we first establish the main organ, namely, the Security Council. We can then proceed to vote on other matters; but in our opinion the normal procedure would be for one vote not to interfere with the other and for the essential result to be first secured.

The PRESIDENT: I call upon the representative of China.

Mr. TSIANG (China): I asked for the privilege of speaking to make the same point that our distinguished colleague from France has just made. Many of us will not be in a position to vote for membership on the Economic and Social Council until we have concluded the election of members of the Security Council. Therefore, my dele-

*suffrages exprimés, une abstention et un bulletin nul. La majorité des deux tiers requise est de 36 voix.*

*Les résultats sont les suivants:*

	<i>Nombre de voix</i>
République socialiste soviétique d'Ukraine . . . . .	29
Inde . . . . .	25

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous n'avons, dans la présente situation, aucune règle dont nous puissions nous inspirer. Je suis donc d'avis de procéder à un nouveau tour de scrutin; s'il ne donne pas non plus de résultat, nous passerons aux autres élections et nous pourrions probablement revenir à celle-ci à la fin de la présente séance ou à la séance prochaine.

*On procède au vote au scrutin secret. Cinquante-sept Membres y prennent part. Il y a 55 suffrages exprimés, une abstention et un bulletin nul. La majorité des deux tiers requise est de 37 voix.*

*Les résultats sont les suivants:*

	<i>Nombre de voix</i>
République socialiste soviétique d'Ukraine . . . . .	30
Inde . . . . .	25

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Aucun des deux candidats n'a obtenu la majorité des deux tiers des voix.

Je suivrai donc la procédure qu'avait adoptée en pareil cas l'éminent Président de la précédente Assemblée, M. Spaak. Nous allons procéder maintenant à l'élection des membres du Conseil économique et social et ensuite à l'élection des membres du Conseil de tutelle. A la fin de la séance d'aujourd'hui ou à notre prochaine séance, nous reviendrons à l'élection des membres du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la France.

M. BIDAULT (France): Je ne crois pas qu'il soit désirable, après les votes que nous venons d'émettre, d'outrepasser un résultat qui n'est point encore acquis et de procéder dès maintenant au vote pour l'élection des membres du Conseil économique et social. Il y a une certaine interdépendance, dès longtemps acquise et proclamée, entre les divers organes de l'Organisation des Nations Unies et il est indispensable que nous établissons d'abord l'organe principal, c'est-à-dire le Conseil de sécurité. Nous pourrions procéder ensuite à d'autres votes ayant d'autres objets; mais il nous semble normal que les votes n'interfèrent pas et que ce qui est le résultat essentiel soit acquis d'abord.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La parole est au représentant de la Chine.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je me permets d'intervenir pour formuler un avis identique à celui que vient d'exprimer le distingué représentant de la France. Plusieurs d'entre nous ne se sentiront pas en mesure de procéder à l'élection des membres du Conseil économique et social tant que nous n'aurons pas élu les membres du

gation would be opposed to proceeding to the ballot on membership of the Economic and Social Council before we finished the election of members of the Security Council.

The PRESIDENT: I call upon the representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The delegation of the USSR supports the opinion expressed here by Mr. Bidault and Mr. Tsiang that, because of the interrelationships existing between all the various organs of the United Nations, it is impossible to proceed to the following elections before the question of the definitive constitution of the Security Council has been decided.

For my part, I must, on behalf of the Soviet Union, draw attention to the fact that, as has been shown by the four ballots carried out for the election of members of the Security Council, some delegations, by obstinately voting against the admittance to the Security Council of a representative of one of the Slavic countries, either forget or wish deliberately to violate the requirements of the Charter of the United Nations. I would refer to Article 23 of the Charter, which requires that, in the elections, due regard should be paid in the first instance to the contribution of Members of the United Nations to the maintenance of international peace and security and to the other purposes of the Organization, and also to equitable geographical distribution.

That is why I regard it as my duty to remind the General Assembly of Article 23 in the certitude that, by electing a Slav country, the General Assembly will display the indispensable spirit of co-operation which found its reflection in the principle expressed in Article 23 of the Charter.

The PRESIDENT: I must call the attention of the eminent representative of the Soviet Union to the fact that we were discussing only methods. We cannot speak about candidates; we cannot make nominations; we cannot discuss them; we merely have to vote. In my decision I followed a precedent of this Assembly and I am very happy to follow a precedent set by the former President, Mr. Spaak, in a case similar to this one. But if the Assembly wishes to continue to vote, I shall be very glad to continue to preside. We shall vote again on the membership of the Security Council. I hope we shall arrive at some solution. That point is now settled, and we shall proceed to vote.

I call upon the representative of Iran.

Mr. ENTEZAM (Iran) (*translated from French*): Your proposal, Mr. President, was in accordance with the rules of procedure and in no way out of order. However, in view of the fact that the representative of France has made a proposal which is supported by two other delegations, it would, I think, be advisable to ascertain the opinion of the Assembly and put that proposal to

Conseil de sécurité. En conséquence, ma délégation s'oppose à ce que l'on procède à l'élection des membres du Conseil économique et social avant que soit achevée l'élection des membres du Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La délégation de l'URSS partage l'avis de M. Bidault et de M. Tsiang qui ont déclaré que nous ne pouvions procéder aux autres élections avant d'avoir tranché la question de la composition définitive du Conseil de sécurité, étant donné qu'il existe entre les différents organes des Nations Unies des liens sur lesquels ces représentants ont attiré notre attention.

En ma qualité de représentant de l'Union soviétique, je dois vous faire observe que, comme le montrent les élections au Conseil de sécurité — élections que nous avons dû reprendre quatre fois de suite — certaines délégations semblent oublier ou semblent vouloir violer intentionnellement les stipulations de la Charte des Nations Unies. Ces délégations s'obstinent, en effet, à voter contre l'admission d'un représentant slave au sein du Conseil de sécurité. Je vous rappellerai l'Article 23 de la Charte aux termes duquel l'Assemblée générale doit, lors des élections, tenir compte en premier lieu de la contribution des Membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité et aux autres fins de l'Organisation, et aussi d'une répartition géographique équitable.

C'est pourquoi j'estime devoir rappeler l'Article 23 à l'Assemblée générale, et j'espère qu'en élisant un pays slave, elle fera preuve du même indispensable esprit de collaboration que celui dont elle a fait preuve en établissant le principe énoncé à l'Article 23 de la Charte.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je dois rappeler au distingué représentant de l'Union soviétique que notre discussion porte seulement sur une question de procédure. Nous n'avons pas le droit de parler des candidats eux-mêmes; nous ne pouvons pas présenter de candidatures ni les discuter: nous avons simplement à émettre un vote. J'ai voulu suivre le précédent créé par une décision qu'avait prise, dans un cas analogue, le Président de l'Assemblée à la dernière session, mais si l'Assemblée désire procéder à un nouveau tour de scrutin, je suis disposé à présider à ce vote. Nous reprenons donc l'élection des membres du Conseil de sécurité, et j'espère que cette fois nous arriverons à une solution. Cette question étant réglée, nous pouvons passer au vote.

Je donne la parole au représentant de l'Iran.

M. ENTEZAM (Iran): Votre proposition, Monsieur le Président, était conforme au règlement et n'avait absolument rien d'irrégulier. Cependant, étant donné que le représentant de la France, appuyé par deux autres délégations, a fait une proposition, il y a lieu, me semble-t-il, de consulter l'Assemblée et de mettre aux voix la proposition en question. Nous ne pouvons pas continuer à

the vote. We cannot continue to ballot for membership of the Security Council when we know full well that it will be merely a waste of time. I would therefore ask you to put the French delegation's proposal to a vote.

The PRESIDENT: I call upon the representative of the United Kingdom.

Mr. McNEIL (United Kingdom): Without discussing the point which Mr. Bidault made in the latter part of his speech and with which I do not disagree, and keeping to the substance of this debate, I wish to say on behalf of my delegation that we find ourselves in agreement with the first part of Mr. Vystinsky's remarks. I do not mean that I disagree with the second part and with the point made by Mr. Bidault. However, I think there is a middle way between that course and the course proposed by the President, to which Mr. Bidault quite properly objected.

We have another item on our agenda: item 7. I wonder whether the Assembly would consider adjourning the present voting, and at the same time postponing the voting on the Economic and Social Council and the Trusteeship Council, and proceeding to item 7, in the hope that we might get that item out of the way. We could then take up the voting again tomorrow morning. In the meantime, there might be some of those informal conversations which from time to time help the Assembly and its Committees in the discharge of their work.

I do not propose this as a formal resolution, but I think it is one way of tackling our difficulty.

The PRESIDENT: The representative of Iran has asked the President to consult the Assembly with regard to the procedure to be followed. I shall therefore call for a vote on the proposal, made by the representative of France, that the Assembly elect the third non-permanent member of the Security Council before proceeding to vote for members of the Economic and Social Council.

*The French proposal was adopted by 35 votes to 6, with 5 abstentions.*

The PRESIDENT: I call upon the representative of Turkey.

Mr. SARPER (Turkey): I think a proposal has been made by the representative of the United Kingdom. I am not sure whether he meant it as a formal motion. If he did not, then I move it. I move that the voting on membership of the Security Council and of the Economic and Social Council be postponed.

The PRESIDENT: The proposal of the United Kingdom representative was to go to other items on the agenda, but I cannot change the agenda nor change its order.

I think a decision was taken a few moments ago. The best thing to do is to vote again and try, if we can, to settle the membership of the Security

procéder à l'élection au Conseil de sécurité, sachant que cela ne servira qu'à nous faire perdre du temps. Telle est la raison pour laquelle je vous demande de mettre aux voix la proposition de la délégation française.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni.

M. McNEIL (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai pas l'intention de discuter l'opinion que M. Bidault a formulée dans la dernière partie de son discours, car je ne suis pas opposé à son point de vue; je veux m'en tenir au fond même du débat. Ma délégation est d'accord avec M. Vychinsky sur la première partie de son intervention — je ne veux pas dire par là qu'elle n'en approuve pas la fin — et elle partage également l'avis de M. Bidault. Toutefois, je crois qu'il y a un moyen terme entre cette solution et celle que propose le Président, et à laquelle M. Bidault s'est opposé à juste titre.

Notre ordre du jour comporte un autre point, le point 7. Je me demande si l'Assemblée ne pourrait pas différer l'élection des membres du Conseil de sécurité ainsi que l'élection des membres du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle, et passer à l'examen du point 7, avec l'espoir d'achever le débat sur ce point-là. Demain matin, nous pourrions procéder de nouveau à un vote. Entre temps pourraient peut-être avoir lieu de ces conversations officieuses qui, de temps en temps, facilitent la tâche de l'Assemblée et de ses Commissions.

Cela ne constitue pas une proposition formelle, mais à mon avis, cela serait un moyen de résoudre la difficulté.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'Iran a demandé au Président de consulter l'Assemblée sur la procédure à suivre. Je vais donc mettre aux voix la proposition du représentant de la France, visant à ce que l'Assemblée élise le troisième membre non permanent du Conseil de sécurité avant de procéder à l'élection des membres du Conseil économique et social.

*La proposition de la France est adoptée par 35 voix contre 6, avec 5 abstentions.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Turquie.

M. SARPER (Turquie) (*traduit de l'anglais*): Je crois que le représentant du Royaume-Uni a formulé une proposition. Je ne suis pas certain qu'il ait voulu lui donner un caractère formel. Dans la négative, je la reprends à mon compte et je propose formellement de différer l'élection des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant du Royaume-Uni a proposé de passer aux autres points de l'ordre du jour, mais il ne m'est pas permis de modifier cet ordre du jour, ni d'intervenir l'ordre des différents points.

Je crois que nous venons de prendre une décision il y a quelques instants. Le mieux à faire est de procéder à un nouveau tour de scrutin et

Council. I hope that in this decision I shall be backed by the Assembly, because we have to proceed with our business.

We shall vote again.

*At the invitation of the President, Mr. Entezam (Iran) and Mr. Hagglof (Sweden) acted as tellers.*

*A vote was then taken by secret ballot on the basis of 57 Members voting, 56 valid votes, 1 invalid ballot and a two-thirds majority of 38 votes required for election.*

*The result of the voting was as follows:*

	<i>Number of votes</i>
Ukrainian Soviet Socialist Republic..	33
India .....	23

The PRESIDENT: We shall vote again.

*A vote was then taken by secret ballot on the basis of 57 Members voting, 56 valid votes, 1 invalid ballot and a two-thirds majority of 38 votes required for election.*

*The result of the voting was as follows:*

	<i>Number of votes</i>
Ukrainian Soviet Socialist Republic..	34
India .....	22

The PRESIDENT: We shall vote again.

The representative of Iraq desires to speak on a point of order.

Mr. JAMALI (Iraq): It seems to me that, if we were to take a short recess or leave this matter until some other time, we could arrive at a quick solution. Therefore, I propose that, if the President cannot leave this item and move to the next item on the agenda, we should adjourn this meeting.

Mr. SARPEN (Turkey): I second the motion of my colleague from Iraq.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Haiti.

Mr. CHARLES (Haiti) (*translated from French*): The delegation of Haiti supported the French representative's proposal. We think, however, that there is no contradiction involved in now supporting the new proposal, which has just been made from this rostrum, that the elections be adjourned.

In fact, when the representative of France proposed that the elections for membership of the Security Council be continued, I do not think he meant that further ballots should be taken immediately. He probably meant that, before proceeding to elect the members of the Economic and Social Council or of the Trusteeship Council, it would be advisable to complete the elections to the Security Council.

Subsequently, the representative of the United Kingdom proposed that the order of the items on

d'essayer d'en finir, si possible, avec l'élection des membres du Conseil de sécurité. J'espère que l'Assemblée appuiera ma décision; il nous faut en effet avancer dans nos travaux.

Nous passons donc au vote.

*Sur la proposition du Président, M. Entezam (Iran) et M. Hagglof (Suède) sont désignés comme scrutateurs.*

*On procède au vote au scrutin secret. Cinquante-sept Membres y prennent part. Il y a 56 suffrages exprimés; un bulletin est déclaré nul. La majorité des deux tiers requise est de 38 voix.*

*Les résultats sont les suivants:*

	<i>Nombre de voix</i>
République socialiste soviétique d'Ukraine .....	33
Inde .....	23

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons procéder à un nouveau scrutin.

*On procède au vote au scrutin secret. Cinquante-sept Membres y prennent part. Il y a 56 suffrages exprimés; un bulletin est déclaré nul. La majorité des deux tiers requise est de 38 voix.*

*Les résultats sont les suivants:*

	<i>Nombre de voix</i>
République socialiste soviétique d'Ukraine .....	34
Inde .....	22

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons procéder à un nouveau scrutin.

Le représentant de l'Irak désire prendre la parole sur un point d'ordre.

M. JAMALI (Irak) (*traduit de l'anglais*): Il me semble que si nous suspendions la séance pendant quelque temps ou si nous remettons l'élection à plus tard, nous pourrions arriver à une solution. C'est pourquoi, si le Président ne peut passer à l'examen du point suivant de l'ordre du jour, je propose l'ajournement.

M. SARPEN (Turquie) (*traduit de l'anglais*): J'appuie la proposition du représentant de l'Irak.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant d'Haïti.

M. CHARLES (Haïti): La délégation d'Haïti a appuyé la proposition faite par le représentant de la France. Nous croyons cependant qu'il n'y a aucune contradiction dans le fait d'appuyer maintenant la nouvelle proposition qui vient d'être présentée à cette tribune et qui tend à l'ajournement de la suite des élections.

En effet, quand le représentant de la France a proposé la continuation du vote pour la désignation de membres du Conseil de sécurité, je ne crois pas qu'il ait voulu dire que de nouveaux tours de scrutin devaient avoir lieu immédiatement. Il a probablement voulu dire qu'avant de passer aux élections de membres soit du Conseil économique et social, soit du Conseil de tutelle, il serait bon d'en terminer avec l'élection au Conseil de sécurité.

Par la suite, le représentant du Royaume-Uni a proposé d'intervertir les points de l'ordre du jour

the agenda be transposed and that item 7 be considered before the elections were continued. As the well-known saying has it: "Let's sleep on it". It is obvious that, even if we spent the rest of the evening voting, we should have no chance of arriving at any positive result. For that reason, the delegation of Haiti wholeheartedly supports the proposal for adjournment which has just been made again from this rostrum.

The PRESIDENT: I should like to call the attention of all Members to rule 69 of the provisional rules of procedure: "During the discussion of any matter, a representative may move the adjournment of the debate. Any such motion shall have priority in the debate. In addition to the proposer of the motion, two representatives may speak in favour of, and two against, the motion." Therefore, the discussion now concerns the proposal of the representative of Iraq.

I call upon the representative of the Soviet Union.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): A few moments ago, the Assembly decided to continue with the elections to the Security Council, because it was impossible to proceed with the election of members of any other organs of the United Nations in view of the perfectly clear and convincing arguments advanced by the French and Chinese representatives.

The two ballots which followed have shown that the General Assembly is persistently labouring to find an equitable solution, and yet now when, as we are convinced, we are advancing slowly but surely towards an equitable solution, it is proposed to interrupt this work and go home and sleep on it. But this is a paradox, because very often the morning is a morning after the night before, and it is only towards evening that the mind becomes clear.

I therefore propose that we continue the work without interruption.

The PRESIDENT: As I have no more speakers on my list, I shall put to the vote the proposal of the representative of Iraq to adjourn.

*The Iraq proposal was rejected by 30 votes to 14, with 2 abstentions.*

The PRESIDENT: We shall now continue to vote.

*A vote was then taken by secret ballot on the basis of 57 Members voting, 56 valid votes, 1 invalid ballot and a two-thirds majority of 38 votes required for election.*

*The result of the voting was as follows:*

	<i>Number of votes</i>
Ukrainian Soviet Socialist Republic. . .	33
India . . . . .	23

The PRESIDENT: Once again, the voting has failed to result in the election of either the Ukraine or India.

I call upon the representative of Belgium.

et d'examiner le point 7 avant de poursuivre les élections. Comme le dit un proverbe bien connu: "la nuit porte conseil". Il est évident que, même si nous passons tout le reste de la soirée à voter, nous n'avons aucune chance d'aboutir aujourd'hui à des résultats positifs. C'est pourquoi la délégation d'Haïti appuie chaleureusement la proposition d'ajournement qui vient d'être renouvelée à cette tribune.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais attirer votre attention à tous sur l'article 69 du règlement intérieur provisoire de l'Assemblée: "Pendant la discussion d'une question quelconque, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité; outre son auteur, deux orateurs pour et deux contre peuvent prendre la parole." Par conséquent, la discussion va porter maintenant sur la proposition du représentant de l'Irak.

La parole est au représentant de l'Union soviétique.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Tout à l'heure, l'Assemblée a décidé qu'elle poursuivrait l'élection au Conseil de sécurité, puisqu'elle ne peut pas passer à l'élection des membres des autres organes des Nations Unies, et cela en raison des considérations que les représentants de la France et de la Chine nous ont exposées d'une façon parfaitement claire et convaincante.

Les deux scrutins qui ont eu lieu depuis ont montré que l'Assemblée générale s'efforce de trouver une solution équitable. Et pourtant, maintenant qu'à notre avis, l'on avance lentement mais sûrement vers une solution équitable, quelqu'un propose de suspendre nos travaux et de nous séparer sous prétexte que la nuit porte conseil. Mais cela n'est pas toujours exact, car bien souvent les fumées de la griserie se manifestent précisément le matin et ne se dissipent que le soir.

C'est pourquoi, je propose de poursuivre nos travaux sans interruption.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Aucun autre orateur n'ayant demandé la parole, je mets aux voix la proposition d'ajournement présentée par le représentant de l'Irak.

*La proposition de l'Irak est repoussée par 30 voix contre 14, avec 2 abstentions.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons donc reprendre le vote.

*On procède au vote au scrutin secret. Cinquante-sept Membres y prennent part. Il y a 56 suffrages exprimés; un bulletin est déclaré nul. La majorité des deux tiers requise est de 38 voix.*

*Les résultats sont les suivants:*

	<i>Nombre de voix</i>
République socialiste soviétique d'Ukraine . . . . .	33
Inde . . . . .	23

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Cette fois encore, ni l'Ukraine ni l'Inde n'ont obtenu le nombre de voix requis.

Le représentant de la Belgique a la parole.

Mr. SPAAK (Belgium) (*translated from French*): I think the time has now come when we can properly reconsider the proposal for adjournment made a short while ago by the representative of Iraq.

During previous ballots, when the number of votes cast in favour of one of the two countries was increasing, there was still some hope of arriving at a solution today. But it seems to me that the last ballot has decreased rather than increased the possibility of a result. That being the case, I consider that the Assembly should be given time to reflect and draw a lesson from this succession of ballots. I think, therefore, that we should now adjourn the election, but I would suggest—and I think that it is a suggestion which the President could make and the Assembly adopt—that we take up item 7 on our agenda.

The PRESIDENT: The Assembly has heard the proposal for adjournment. It is now open for discussion.

Mr. JAMALI (Iraq): I second the motion.

The PRESIDENT: I call upon the representative of the Soviet Union.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Mr. Spaak's proposal puts the clock back, or attempts to do so. We had just decided to continue the voting.

Why does Mr. Spaak propose the adjournment of the meeting? He said that the seventh and last ballot showed that we had gone backwards. But it is in my opinion premature to assert that we have gone backwards on the basis of only one vacillating vote. Is Mr. Spaak convinced that we shall not go still further backwards tomorrow?

Finally, I should like to put the question directly and honestly: what is happening? The Slav countries have an indisputable right to have their own representative in the Security Council in addition to the representative of the Soviet Union.

The PRESIDENT: I call the attention of the representative of the Soviet Union to the fact that we are not discussing the rights of any country.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I have finished with regard to the substance of the matter. I think everything is clear. I propose that we continue the voting.

The PRESIDENT: Two representatives may speak in favour of the motion and two against, in accordance with rule 69. As there are no other speakers, I shall put it to the vote, as is my duty.

*The motion for adjournment was adopted by 28 votes to 16, with 2 abstentions.*

M. SPAAK (Belgique): Je crois que le moment est maintenant venu où nous pouvons loyalement reprendre la proposition d'ajournement déposée tout à l'heure par le représentant de l'Irak.

Aux tours de scrutin précédents, alors que le nombre de voix en faveur de l'une des deux nations augmentait, on pouvait encore espérer arriver à une solution aujourd'hui même. Mais il me semble que le dernier tour a plutôt éloigné le résultat qu'il ne l'a rapproché. Dans ces conditions, je pense qu'il conviendrait de laisser à l'Assemblée le soin de méditer sur la leçon à tirer de ces scrutins successifs. J'estime donc qu'il conviendrait maintenant d'ajourner la suite de l'élection, mais je me permets de suggérer — je crois que le Président peut le proposer et que l'Assemblée peut l'accepter — que nous abordions cependant le point 7 de notre ordre du jour.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée est saisie d'une proposition d'ajournement. La discussion en est ouverte.

M. JAMALI (Irak) (*traduit de l'anglais*): J'appuie cette proposition.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): En présentant sa proposition, M. Spaak nous fait revenir en arrière, ou du moins il s'y efforce. Nous venons, en effet, de prendre la décision de poursuivre le vote.

Pour quelle raison M. Spaak nous propose-t-il d'ajourner la séance? Il a dit que le dernier tour de scrutin, c'est-à-dire le septième, nous a ramenés en arrière. Mais il me semble prématuré d'affirmer que nous sommes revenus en arrière du seul fait que l'un des représentants hésite à se prononcer. M. Spaak est-il certain que nous ne reculerons pas davantage demain?

Enfin, je me permets de vous demander directement, franchement: que se passe-t-il? Les pays slaves ont le droit incontestable d'avoir un représentant au Conseil de sécurité, en dehors du représentant de l'Union soviétique.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je rappelle au représentant de l'Union soviétique que nous ne discutons pas en ce moment des droits d'un pays quelconque.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): J'ai fini quant au fond. Je crois que tout est clair. Je propose de poursuivre le vote.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Deux représentants peuvent parler en faveur de la proposition et deux contre, conformément à l'article 69 du règlement intérieur. Puisque personne ne demande la parole, je mets aux voix la proposition d'ajournement.

*La proposition d'ajournement est adoptée par 28 voix contre 16, avec 2 abstentions.*

**26. Report of the General Committee on procedure to be followed for the consideration of the report of the Committee on Procedures and Organization**

The PRESIDENT: The next item on the agenda is the report of the General Committee (document A/392/Add. 2) on the allocation to a committee of item 15 (a) of the agenda of the second regular session. Item 15 (a) is the report of the General Assembly's Committee on Procedures and Organization (document A/388).

The General Assembly considered carefully the suggestion of the Committee on Procedures and Organization regarding what should be done about this report. The suggestion of the Committee on this matter is to be found in a resolution at the end of the report. A majority of the members of the General Committee were of the opinion that a full Committee of the General Assembly should be given an opportunity to examine the changes in the rules of procedure suggested by the Committee on Procedures and Organization before they are put into effect in the debates of the General Assembly and its Committees.

The General Committee also felt that the creation of another *ad hoc* committee, on which all Members would be represented, would place an unnecessary burden on many delegations. It was of the opinion that the Sixth Committee was the appropriate Committee to consider changes in the rules of procedure.

Therefore, I believe that the procedure which the General Assembly would be well advised to follow is that set forth in the resolution before you, which has been recommended by the General Committee and which will be found in its report.

I see that there is no objection raised to the adoption of this report.

*The report of the General Committee was adopted unanimously.*

*The meeting rose at 5 p.m.*

**NINETY-FOURTH PLENARY MEETING**

*Held in the General Assembly Hall at Flushing Meadow, New York, on Monday, 1 October 1947, at 11 a.m.*

*President: Mr. O. ARANHA (Brazil).*

**27. Continuation of the election of non-permanent members to the Security Council**

The PRESIDENT: As you know, we still have to elect one non-permanent member to the Security Council. I hope we shall be able to resolve this issue without too much balloting. As you know,

**26. Rapport du Bureau de l'Assemblée sur la procédure à suivre pour l'examen du rapport du Comité chargé d'étudier les questions de règlement et d'organisation**

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le point suivant de notre ordre du jour est le rapport du Bureau (document A/392/Add.2) sur le renvoi en commission du point 15 a) de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire. Au point 15 a) figure l'examen du rapport du Comité chargé d'étudier les questions de règlement et d'organisation (document A/388).

L'Assemblée générale a examiné attentivement les suggestions du Comité chargé d'étudier les questions de règlement et d'organisation concernant le sort que doit suivre ce rapport. On trouvera les suggestions formulées à ce sujet par le Comité dans une résolution qui figure à la fin de son rapport. La majorité des membres du Bureau a estimé qu'une commission plénière de l'Assemblée générale devrait avoir la possibilité d'examiner les modifications que le Comité chargé d'étudier les questions de règlement et d'organisation propose d'apporter au règlement intérieur, avant que ces modifications soient mises en application dans les débats de l'Assemblée générale et de ses commissions.

Le Bureau a également estimé que la création d'un autre comité *ad hoc* dans lequel tous les Membres seraient représentés, constituerait un surcroît de travail inutile pour beaucoup de délégations. Il a été d'avis que la Sixième Commission a la compétence voulue pour étudier les modifications à apporter au règlement intérieur.

En conséquence, je pense qu'il serait sage que l'Assemblée générale suive la procédure prévue dans la résolution recommandée par le Bureau et qui figure dans son rapport.

Je constate qu'il n'y a pas d'opposition.

*Le rapport du Bureau est adopté.*

*La séance est levée à 17 heures.*

**QUATRE-VINGT-QUATORZIEME SEANCE PLENIERE**

*Tenue dans la salle de l'Assemblée générale, à Flushing Meadow, New-York, le lundi 1er octobre 1947, à 11 heures.*

*Président: M. O. ARANHA (Brésil).*

**27. Suite de l'élection de membres non-permanents au Conseil de sécurité**

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Comme vous le savez, il nous reste encore à élire un membre non permanent du Conseil de sécurité. J'espère que nous pourrions résoudre cette question